



Attribution de la garde alternée.

Par **vpigeot78**, le **17/03/2009** à **15:27**

Bonjour,
Je suis actuellement au début d'une procédure de divorce demandé par mon conjoint.
Mon mari a quitté le domicile il y a 3 mois parce que nous envisagions de divorcer parce qu'il ne supportais plus sa vie telle qu'elle était et se plaignait des contraintes quotidiennes (nous avons 4 enfants dont 3 en bas-âge).
Je viens de recevoir la convocation au tribunal d'instance sur laquelle il est exprimé qu'il demande la garde alternée pour nos enfants.
Il s'est installé dans le même quartier que moi.
Pour ma part, je souhaite obtenir la garde de mes enfants avec un droit de visite et d'hébergement pour lui pour les raisons suivantes :
- je suis infirmière et mon poste me permet de ne faire garder mes enfants qu'environ 6 jours par mois.
- je me suis toujours occupée de mes enfants en journée, de leur suivis scolaires et médicaux,
- financièrement j'assume l'intégralité des frais relatifs aux enfants alors qu'il touche le supplément familial (300€) et ne m'a rien donné (malgré une demande par lettre recommandée)
- et surtout parce que mes enfants sont actuellement très perturbés car il m'impose de les avoir 1 week-end sur 2 + 1 à 2 jours par semaine.
Les enfants sont âgés de 8, 4, 3 et 2 ans. 2 d'entre eux ont un suivi psychologique depuis le départ de leur père.
Les petits réclament à rester avec moi le plus souvent possible et les séparations sont des enfers. Seule la grande semble apprécier l'alternance.
De plus, mon époux est en réalité parti pour une autre femme. Il a quitté notre domicile le 3 janvier et le 9 janvier (premier week-end chez le papa), il a présenté son amie aux enfants et celle-ci a dormi dans le lit du papa. Les enfants en ont été choqués.
Mes questions sont les suivantes :
- Y a-t-il un réel risque pour que le J.A.F. accède à sa demande et attribue une garde alternée ?
- Si une garde alternée est ordonnée, ais-je un moyen de faire reconnaître la souffrance de mes enfants pour faire revoir la décision ?
- De plus, après le jugement de divorce, je souhaite me rapprocher de ma famille et vivre à 150 km. Cette notion entre-t-elle dans la balance dans un sens ou dans l'autre par rapport à l'attribution de la garde des enfants ?
Merci pour votre aide.
Virginie.